

LE GRAND
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2022_005

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	41
Votants	50
Pouvoirs	9

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 18 mars 2022

LE 24 mars 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - SANILHAC - PARC D'ACTIVITÉS DE CRÉ@VALLEE SUD - 210 000€ HT - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. CADET, M. CAREME, M. NOYER, M. AMELIN, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. REYNET, M. FOUCHIER, M. MALLET, M. SERRE, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MARC donne pouvoir à M. NOYER
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme DOAT donne pouvoir à M. VADILLO
M. MARSAC donne pouvoir à M. CAREME

**VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - SANILHAC
CRÉ@VALLEE SUD - 210 000€ HT - POINT DELIBERANT**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'entreprise CENTRE EXPRESS LOGISTIQUE, représentée par M. HUGON Guillaume, est une entreprise familiale créée en 1985 qui compte plus de 200 emplois sur 4 agences en France. En 2019, l'agence CEL24 s'installe sur la commune de Sanilhac, dans la zone d'activités de Créd@vallée Sud (Phébus) dans des locaux qu'elle sous-loue. Aujourd'hui, l'entreprise souhaite investir et s'agrandir pour pouvoir poursuivre son développement dans le domaine du transport logistique.

Que la recherche porte sur un terrain d'environ 10 000 m² pour y construire un bâtiment de 2000 m² adapté à leur activité et à leurs besoins.

Que ce nouveau site de production permettra à court et moyen terme de recruter localement des conducteurs, des agents de quais et du personnel administratif.

Considérant que le Grand Périgueux possède un espace boisé sur cette même zone, cadastré BW 55p sur la commune de Sanilhac, classé UY dans le PLUi, d'une surface d'environ 10 000 m².

Plan de situation



Que France Domaines, sollicité le 3 février 2021, a rendu son avis le 10 février 2021, et affiché le 10 février 2021, et ID:024-200040392-20220324-DDB2022_005 DE 01/03/2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Que le présent terrain est boisé et il a été entendu que le défrichement ainsi que les viabilisations seraient à la charge de l'acquéreur. Seul l'accès sera pris en charge par le Grand Périgueux.

Qu'il est proposé de vendre la parcelle BW 55p, d'une superficie d'environ 10 000 m² au prix de 210 000€ HT soit 21€ HT/m² auquel s'ajoutera le montant de la TVA sur marge.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à l'entreprise CENTRE EXPRESS LOGISTIQUE 24 (CEL 24) ou toute société substituable, à Sanilhac sur la zone de Cré@vallée Sud (Phébus), la parcelle cadastrée BW 55p, d'une superficie d'environ 10 000 m², pour un montant de **210 000 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain fixée par un géomètre ;
- Désigne Maître MEDEIROS pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/04/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/04/2022	Périgueux, le 04/04/2022
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 